

# Loi immigration : le maire écologiste de Bègles voile la statue de Marianne et «refuse la préférence nationale»

Par Jean Cittone

Publié il y a 2 heures,

Mis à jour il y a 11 minutes



Le buste de Marianne est présent dans les mairies depuis la IIIe République. *Melkan Bassil / stock.adobe.com*

**Estimant que les valeurs de la République sont «endeuillées» par le vote de la loi sur l'immigration, l'écologiste Clément Rossignol Puech a décidé de couvrir d'un voile noir le buste de Marianne de la mairie de Bègles.**

*Le Figaro Bordeaux*

Le moment semble empreint de solennité. Ce jeudi 21 décembre, le maire écologiste de Bègles, Clément Rossignol Puech, a diffusé une courte vidéo sur son compte X (anciennement Twitter), dans laquelle, en présence de plusieurs élus, il recouvre le buste de Marianne de la mairie d'un voile noir. «*Les valeurs de la République*» seraient «*endeuillées*», écrit l'édile pour justifier ce geste, ajoutant que «*la ville de Bègles restera une terre d'accueil.*» Un acte symbolique, qui s'inscrit dans la fronde de nombreux élus contre la loi sur l'immigration : l'ensemble des départements de gauche refuse de l'appliquer et la mairie de Paris souhaite faire de la capitale «*une terre de résistance* ».

«*Je refuse la préférence nationale* », explique en outre Clément Rossignol Puech. La loi votée dans la douleur mardi prévoit que l'aide personnalisée au logement (APL) ne pourra être touchée qu'au bout de cinq ans sur le territoire français pour un étranger qui ne travaille pas. Pour ceux ayant un emploi, le délai pour bénéficier de cette prestation sociale sera cependant raccourci : trois mois contre six actuellement. Une mesure assimilée par les opposants à la loi comme dérogatoire au principe d'égalité.

## Marianne «couverte jusqu'à la censure de la loi»

«*La Marianne (sic) de l'hôtel de ville de Bègles restera couverte jusqu'à la censure de la loi immigration par le Conseil constitutionnel*», précise le maire. Après le vote par l'Assemblée nationale d'un texte issu de compromis entre l'exécutif et la droite, Emmanuel Maproul a en effet annoncé à ses troupes qu'il «*saisirait lui-même le Conseil constitutionnel pour retirer les dispositions irritantes dans le projet de loi*», laissant présager que certaines mesures potentiellement contraires à la Constitution, comme le resserrement du regroupement familial, pourraient être retoquées. Mais d'ici à ce que les Sages de la rue Montpensier tranchent sur ces questions épineuses, la Marianne de l'hôtel de ville de Bègles restera recouverte d'un voile noir.

### La rédaction vous conseille

- [Loi immigration : la miniprout Sylvie Retailleau a présenté sa démission, refusée par l'Élysée et Matignon](#)
- [Immigration : les Français plébiscitent les principales mesures de la loi](#)
- [La ville de Bordeaux ne servira plus de foie gras lors de ses réceptions](#)

### Sujets

- Gironde
- Politique